

Action : Une gestion différenciée des espaces verts de la commune

Enjeu : Organiser le développement raisonné de la commune, en tenant compte de son écrin naturel et paysager et de son patrimoine architectural

Objectif : Maintenir les coupures à l'urbanisation actuelle et les espaces naturels à biodiversité ordinaire

Etat de l'action : x en projet en cours

Contexte, description de l'action et résultats attendus

La gestion différenciée consiste à un entretien adapté de chaque espace vert communal selon leurs caractéristiques écologique, paysagère et leurs usages. Cette gestion vise tout à la fois la protection du paysage naturel et de sa biodiversité associée, la réduction des coûts d'entretien (eau, gas-oil, plants...) et l'embellissement du cadre de vie.

Déjà engagée dans la démarche zéro pesticide, la Commune souhaite aller plus loin dans une gestion encore plus respectueuse de l'environnement. Il s'agira, sur des secteurs ciblés de mettre en place les mesures suivantes :

-diminution du nombre de fauche et fauche tardive (fossés, prairies, bords de route, sous-bois...), afin d'embellir la commune avec la floraison de nos « belles sauvages » et de préserver les micro-écosystèmes favorables à la faune (insectes pollinisateurs) et à la flore spontanée

-suppression des plantes annuelles dans les massifs urbains, utilisation de végétaux vivaces et de variétés locales ascètes (zéro fertilisation et peu gourmandes en eau).

-économie d'eau par l'équipement d'un système d'arrosage télécommandé et le développement de la technique du paillage

Moyens

Elaboration du plan de gestion différencié avec l'appui du SIBA

Formation des agents du service des Espaces verts

Communication aux habitants

Indicateurs d'évaluation

Réduction des coûts en eau, en intrants et gas-oil

Nombre de tonte en moins

Degré de satisfaction des habitants

Partenaires

SIBA, Agence e Eau Adour Garonne

Pilotage de l'action

Direction : M. Le Maire

Services : Service des Espaces verts

Commission (s) référente(s) : Commission Environnement

Intégration des finalités du Développement durable

(1) =intégration faible, (4)=intégration forte

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère : **2**

Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources : **4**

Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie : **4**

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations : **2**

Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables : **4**

Actions réalisées

	2017	2018	2019	2020
Equipements	Arrosage Télécommandé	Broyeur de branches		
Elaboration du pan de gestion différencié		X	x	
Mise en œuvre		x	x	x

Pour aller plus loin, suite à donner

Il est nécessaire de renforcer la communication auprès des habitants afin de les aider à porter un regard différent et apaisé sur un paysage communal plus naturel.

Cette communication se réalisera en particulier dans le cadre des Conseils de village.